



complètement ubuesques, le partage des outils informatiques et la difficulté de travail dans une ambiance aucunement favorable...

La FSU s'inquiète pour les personnels qui en cette période hors norme de confinement ont besoin d'aide psychologique.

La FSU s'inquiète aussi pour les agent·e·s volontaires, qui courageusement et sans aucune protection autre que les gestes barrières se trouvent face à des usagers.

Comment faire pour que des élèves soient à une distance effective de 1m de ses camarades et des enseignants volontaires ?

Avec les personnels soignants placés en première ligne et toutes celles et ceux qui répondent aux besoins de première nécessité, des personnels de l'éducation nationale se sont engagés à faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie. Pour la FSU, ces personnels doivent être munis d'une protection plus effective : des masques, la garantie d'un nettoyage à chaque rotation d'agent·e·s, un point d'eau et du savon liquide pour se laver les mains régulièrement... c'est un minimum pour garantir la santé des agent·e·s et des enfants ! L'état ne peut pas envoyer en mission de service public des agent·e·s sans les équiper des protections adéquates.

La FSU s'inquiète aussi pour les personnels les plus précaires qui subissent des pressions accrues. Elle s'inquiète aussi pour les personnels contractuels, dont ceux des GRETA. Quelles sont les garanties de maintien de traitement et de reconduction de leur contrat ?

La FSU s'inquiète aussi des injonctions et des dysfonctionnements qui conduisent certains agent·e·s à utiliser des mesures alternatives contraires aux consignes RGPD. La FSU demande que vous vous assuriez que la continuité des activités ne concerne que les seules fonctions vitales, à l'exclusion de toutes les autres, afin de ne pas exposer inutilement des agent·e·s, dont la présence ne serait pas strictement indispensable, aux risques liés à une rupture du confinement

La FSU demande que vous vous assuriez que le cadre réglementaire du télétravail (n° 2012-347, décret n° 2016-151, arrêté du 3 novembre 2017) soit respecté. Elle souhaite connaître les modalités qui vont être mises en place pour que les agent·e·s puissent demander le remboursement des frais engendrés par le télétravail.

La communication ministérielle laissant croire à la poursuite de l'activité scolaire comme si on était encore en établissement, à l'école ou dans les services, manifeste au mieux une ignorance de la réalité, au pire un déni des difficultés rencontrées par les agent·e·s qui n'ont pas besoin d'être culpabilisés mais soutenus.

Aujourd'hui, nul ne peut prévoir l'évolution de la situation.

Pour la FSU, il est impératif de tirer un premier bilan : l'institution ne doit pas laisser ses agent·e·s pris de court ni ne doit pas confier aux hiérarchies locales le soin de prendre des décisions qui ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins sanitaires ni la réalité sociale de nombreuses familles ce qui participe à renforcer le sentiment d'angoisse ou de découragement des personnels.

Plus que jamais, la confiance, la bienveillance et la protection doivent être garanties à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

La FSU se félicite d'avoir déjà obtenu, grâce à l'action commune avec la CGT, FO, Solidaire et la FAFP, la suppression du jour de carence.

La FSU demande que tout agent qui contracte le COVID-19 soit reconnu en accident du travail.

La FSU souhaite apporter tout son soutien à toutes les familles affectées par cette pandémie.